

La NOUVELLE CHANCE PAR L'ALTERNANCE

C'est un **dispositif de formation ambitieux**, qui s'adresse à des jeunes en situation fragile , dépourvus de qualification et qui **s'engagent** dans un dispositif exigeant et responsabilisant(1).

C'est une action structurante qui a besoin **des entreprises**, de leur engagement auprès des jeunes(2).

C'est aussi, une opération qui **fédère et mobilise les synergies** des acteurs (jeunes, prescripteurs, entreprises et organismes de formation, Etat, Région).

C'est enfin, un dispositif qui s'inscrit dans la **diversité des territoires, au plus proche des jeunes et des entreprises**.

1. Des jeunes motivés pour s'investir dans l'alternance

- Ils ont plus de 18 ans et ont quitté le système scolaire depuis plus d'un an.
- Ils sont dépourvus de qualification professionnelle et connaissent une situation fragile.
- Suivis par la Mission locale, ils ont choisi de prendre en main leur avenir professionnel et de **s'investir** dans une formation par alternance au sein d'une entreprise

2. Un dispositif de formation exigeant et responsabilisant

Il s'agit d'un dispositif **expérimental**.

L'AFPA propose aux jeunes un parcours de formation homogène et continu, structuré en deux phases : l'une de préparation et l'autre de qualification.

Ces deux phases se caractérisent par une **implication forte de l'entreprise, qui devient le pivot central de l'intégration et de la qualification** : l'alternance sera, en effet, la modalité pédagogique qui structure l'ensemble du parcours.

La période de préparation (Préparation Nouvelle Chance) d'une durée variable de 3 à 9 mois, est personnalisée et permettra de réunir toutes les conditions **pour REUSSIR** son alternance : il **consolidera une orientation réaliste et choisie** qui préservera le jeune de toute erreur d'aiguillage et évitera, ainsi, les ruptures ultérieures coûteuses pour le jeune et pour l'entreprise.

Lors de cette étape, le jeune aura acquis **les codes sociaux de l'entreprise** et les comportements adaptés au sein **d'une équipe de travail** et, dans le même temps, il aura réuni les **connaissances de base** indispensables pour obtenir sa qualification, ainsi que les **premiers gestes professionnels**.

La période de qualification s'effectuera par le biais **d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** qui pourra s'effectuer, selon le projet du jeune et les contraintes organisationnelles, dans n'importe quel CFA ou centre de formation.

Cette qualification pourra concerner tous les secteurs de la vie professionnelle et, sera organisée de telle sorte que l'accès aux qualifications puisse se **réaliser tout au long de l'année**. L'ensemble de l'offre aquitaine, par apprentissage ou par la voie du contrat de professionnalisation pourrait donc être mobilisée.

L'AFPA propose, de surcroît, de compléter l'offre existante en ouvrant certains titres professionnels à la voie de l'apprentissage de telle sorte que cette offre complémentaire puisse, également, accueillir les jeunes hors des périodes scolaires "classiques".

3. L'entreprise pivot du dispositif

L'entreprise joue un rôle capital tout au long du dispositif, y compris dans la phase de préparation puisque l'intervention des entreprises (immersions des jeunes, participations à des ateliers..) devrait représenter 30 à 40% environ de la durée de la préparation. L'Alternance et son pivot -l'entreprise-, est le centre de gravité du dispositif proposé. L'entreprise sera présente dès le démarrage du dispositif : elle sera partie prenante dans la formation qui alternera les activités en centre et en entreprise. La pédagogie développée est basée sur **une approche compétences** et **l'atteinte des résultats**.

Par ailleurs, un comité de parrainage a été mis en place au premier semestre 2012 et réunit plusieurs grandes entreprises aquitaines ainsi que certaines PME : les partenaires sont informés régulièrement; ils **contribuent** à l'accueil des jeunes, à leur orientation et à leur formation, dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Ils favorisent les ajustements avec l'AFPA afin de bien intégrer les **préoccupations des entreprises** au bénéfice des jeunes.

Ce comité participera à **l'évaluation permanente** du dispositif et pourra proposer les améliorations utiles.

4. La nouvelle Chance par l'Alternance fruit d'une synergie d'acteurs

L'ambition du dispositif mis en œuvre est de relier l'ensemble des opérateurs qui concourent à la qualification et à l'insertion des jeunes : coopérer pour être plus efficace dans le respect des attributions de chacun.

Il s'agit d'une part **de rapprocher, au bénéfice des jeunes**, les conseillers des Missions Locales, les services de la Région et de l'Etat, les entreprises et les centres de formation qui seront invités à s'inscrire dans ce dispositif ouvert pour **construire une alternance de qualité** depuis le recrutement jusqu'à l'emploi du jeune.

D'autre part, il s'agit de **renforcer** et de conforter **les responsabilités** singulières de chaque opérateur dans l'accompagnement du jeune.

5. Un dispositif au plus près des jeunes et des entreprises

L'Afpa propose de s'inscrire dans une perspective fortement décentralisée. En effet, au plus près des jeunes et des entreprises, le dispositif se déploie dès 2013, sur 7 sites principaux dotés de plateaux techniques performants : Agen et Bayonne (dès 2012) Bègles, Mont de Marsan, Pau, Périgueux, Pessac (dès 2012)

Il s'inscrit dans une démarche, accompagnée par la Région et l'Etat, fédérant les CFA aquitains, les Organismes de formation de la région et les Missions Locales afin de former et de suivre les jeunes dans le cadre de leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.